

# Charte Qualité

## Association Espace Vie

### Préambule :

L'association Espace Vie constitue une Communauté Professionnelle Territoriale de Santé qui regroupe des professionnels de santé et de soins réunis par un même objectif : partager leurs moyens et compétences autour d'un projet de santé commun et fédérateur dont le but est de recentrer la prise en charge autour du patient et l'inscription dans une démarche transversale de qualité.

Tous les professionnels exerçant au sein de l'Association Espace Vie, s'engagent à respecter l'ensemble des fondamentaux et principes éthiques énoncés dans cette charte, Ce document leur sera présenté au moment de leur inscription et devra comporter la matérialisation de leur adhésion au projet.

### Principes éthiques\* :

- 1) L'association est un lieu ouvert à tous : chaque patient a droit au respect et à la dignité quelles que soient ses origines, sa culture ou sa situation sociale. L'association Espace Vie propose ainsi un accès aux soins non discriminant en privilégiant, lorsque cela est possible, une dispense d'avance de frais.
- 2) L'intérêt premier du patient prime et constitue un principe fondateur essentiel de l'association Espace Vie. Le patient est placé au cœur du système de soin.
- 3) Le respect du libre choix par le patient du professionnel de santé coordonnant le projet thérapeutique et des intervenants associés à ce projet doit être appliqué.
- 4) Tolérance, confraternité multidisciplinaire et collaborative, laïcité sont des règles qui s'imposent à tous les professionnels signataires.
- 5) Tous les professionnels de santé se doivent de garantir confidentialité et respect des règles déontologiques liées à leurs métiers. Toute personne dispose d'un droit inaliénable à la confidentialité des éléments concernant sa situation sanitaire, psychologique, sociale, et sa vie privée.
- 6) Aucune hiérarchie ne doit prévaloir au sein du collectif et chaque acteur est libre d'exprimer sa volonté et ses opinions dans le dessein d'améliorer la qualité des soins

proposés. Chaque professionnel garde son autonomie et sa responsabilité dans son propre champ d'action et de compétence.

### **Principes généraux :**

#### 1) Le patient au centre du dispositif de soin.

- L'association Espace Vie propose une prise en charge globale, coordonnée et pluriprofessionnelle du patient au centre du dispositif de soins. Ce fonctionnement collectif ouvre la possibilité de pratiques protocolisées définissant, dans le respect des bonnes pratiques professionnelles, l'action de chacun des intervenants dans le parcours du patient
- L'association Espace Vie s'engage à proposer des mesures de dépistage et à mener toutes actions de prévention, d'éducation et de promotion de la santé auprès des populations après évaluation, sur le territoire de leur niveau de vulnérabilité.
- Les acteurs ont conscience du savoir expérientiel de la personne, et s'engagent à permettre un accroissement de ses propres capacités à améliorer sa situation sanitaire.
- L'entourage de la personne, si celle-ci l'accepte, est partie prenante du travail collaboratif et peut faire partie aussi bien du projet de soin que du projet professionnel.

#### 2) Coordination et accès aux soins :

L'association Espace Vie se donne pour objectifs :

- D'assurer la pérennité, la continuité des soins, et d'améliorer l'accès à ces soins pour tous, sur le territoire départemental, en développant également les échanges et le travail coordonné avec tous intervenants extérieurs
- De favoriser la création d'un maillage ville-hôpital efficace et synergique afin d'offrir des soins de qualité et adaptés, mais également de développer les interactions fécondes avec les autres professionnels de santé libéraux du secteur, les Centres de Santé et les PMI.

Au sein même de l'association Espace Vie, le partage des informations médicales et médico-sociales, essentielles à une meilleure prise en charge du patient, est construit entre les professionnels concernés, notamment grâce à l'utilisation d'un dossier patient commun et idéalement informatisé

Toute personne s'adressant à un professionnel de l'association est informée que celui-ci ne travaille pas seul et qu'il pourra, dans certaines situations, lui proposer de l'orienter vers d'autres acteurs au sein ou en dehors de l'association Espace Vie. La collaboration des professionnels de santé, des acteurs du soin et des bénévoles est toujours soumise à l'accord de la personne concernée.

### 3) Formation continue, évaluation et contrôle qualité

- Les professionnels de santé signataires s'engagent à suivre des formations régulières, spécifiques à chaque profession, proposées par des organismes agréés afin d'être en mesure d'offrir à leurs patients des soins en accord avec le dernier état de la connaissance. Chacun doit ainsi se soumettre aux exigences minima de la formation continue obligatoire.

### 4) Implication des usagers et des bénévoles

- Usagers, professionnels et bénévoles peuvent participer ensemble à la définition des priorités et ainsi développer une démarche transversale de promotion de la santé qui réponde aux besoins de la population et des individus.
- Les acteurs de l'association construisent des pratiques coordonnées qui assurent la continuité et la cohérence de l'accompagnement sanitaire et social en favorisant la participation des personnes et de leurs proches à cette démarche.
- Cette dynamique coopérative doit être opérante quel que soit l'acteur initial, sanitaire ou social, choisi par la personne.

### Engagements :

- 1) Les acteurs de l'association s'engagent à respecter l'ensemble de ces principes.
- 2) Les acteurs de l'association s'engagent à ne pas utiliser l'association à des fins commerciales.
- 3) L'association s'engage à donner tous les moyens nécessaires à ses membres pour les aider à respecter ces engagements
- 4) L'association s'engage à s'inscrire dans les actions menées par la Fédération Française des Maisons et Pôles de Santé et son antenne régionale
- 5) L'association s'engage également à travailler en bonne coopération avec les établissements de santé du territoire ayant le même objet qu'elle en respectant les champs d'activité de chacun.

*\* La pratique éthique obéit à quatre grands principes : la bienveillance, la non malfeasance, l'autonomie et l'équité.*